Publiée en ligne le : 10 MARS 2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX
(Haute-Vienne)

DECISION DU PRÉSIDENT
n°2023-040 du 6 mars 2023

Objet : Convention de mise à disposition de locaux avec l'Association « Chalard Initiative » pour l'année 2023.

LE PRESIDENT,

Vu la délibération n° 2020-056 du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;

Vu la délibération n°2020-067 du Conseil Communautaire en date du 11 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;

Considérant la convention à titre précaire jointe en annexe ;

DECIDE

Article 1er : Il est établi entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et l'Association « Chalard Initiative », une convention de mise à disposition de locaux sis le Bourg – 87500 Le Chalard.

Article 2 : La présente mise à disposition est consentie pour une période d'une année à compter du 1er janvier 2023 et sera renouvelable par reconduction expresse.

Article 3 : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil de Communauté de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX 87 (HAUTE-VIENNE)

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20230306-DP2023850132-AI
Date de télétransmission : 10/03/2023
Date de réception préfecture : 10/03/2023

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....

Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX ET L'ASSOCIATION "CHALARD INITIATIVES"

Entre les soussignés :

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix, représentée son Président Daniel BOISSERIE, autorisé par la Décision du Président n°2023-040 du 6 mars 2023.

ci-après dénommée le propriétaire,

L'Association « Chalard Initiatives » représentée par sa Présidente, Madame Patricia CHOUSSEAU.

ci-après dénommée le preneur,

Considérant qu'un Office de Tourisme Intercommunal a été créé à compter du 1er octobre 2013,

Considérant que l'association « Syndicat d'Initiative du Chalard » a été transformée en association « Chalard Initiatives »,

Il a été convenu ce qui suit :

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix met à disposition de l'association « Chalard Initiatives », pour la durée ci-après indiquée, les locaux sis sur la commune du Chalard, le bourg, dénommés « Maison du Tourisme du Chalard », portés sur le plan annexé à la présente convention.

Le hall d'accueil et le bureau situés à l'étage seront partagés entre l'office de Tourisme Intercommunal et l'association « Chalard Initiatives ».

Article 1 : **DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est consentie pour une année à compter du 1er janvier 2023.

Le preneur et le propriétaire auront la faculté de faire cesser la convention à l'expiration de chaque trimestre à charge de prévenir l'autre partie au moins un mois à l'avance par écrit.

La présente convention ne pourra être reconduite que par reconduction expresse.

Article 2 : **ETAT DES LIEUX**

Le preneur prendra les locaux mis à disposition dans leur état au jour de l'entrée en jouissance, sans pouvoir exiger aucune répartition autre que celles qui seraient nécessaires pour que les lieux soient clos et couverts.

Article 3 : **ENTRETIEN**

Le preneur entretiendra les locaux mis à disposition en bon état de réparations locatives.

Article 4 : **DESTINATION**

« Chalard Initiatives » ne devra utiliser les locaux mis à disposition que pour la promotion de la Commune du Chalard et du territoire de proximité.

L'exercice de toute activité sans relation avec les objectifs ci-dessus est interdit.

Article 5 : **USAGE**

Le preneur usera des locaux en bon père de famille sans pouvoir en changer la destination sus indiquée.

Article 6 : **MODIFICATION DES LIEUX**

Le preneur ne pourra faire dans les locaux mis à disposition aucun travail de construction ou de démolition, de percement de murs, cloisons ou planchers, ni aucun changement de distribution sans le consentement express du propriétaire.

Article 7 : **ASSURANCES**

Le preneur devra faire assurer et tenir constamment assuré contre l'incendie pendant toute la durée de la convention, à une compagnie notoirement solvable, son propre mobilier. Il devra s'assurer également contre les risques locatifs.

Il justifiera de cette assurance et du paiement régulier des primes à toute réquisition du propriétaire.

Article 8 : CESSION ET SOUS LOCATION

Le preneur ne pourra céder son droit à la présente convention, ni sous-louer tout ou partie des locaux sans le consentement express et écrit du propriétaire, sous peine de nullité de la cession et de résiliation de la présente convention.

Article 9 : PRINCIPAL

La présente convention est consentie et acceptée à titre gratuit.

L'association « Chalard Initiatives » s'engage à rembourser à la Communauté de Communes 50 % des dépenses d'électricité. Le remboursement interviendra au cours du 1er trimestre de l'année N+1.

L'association devra assurer l'entretien des locaux (ménage, etc…) et prendra en charge la totalité des produits et équipements d'entretien.

La Communauté de Communes reconnait que les biens de l'exposition sur l'or (inventaire joint) sont propriété de « Chalard Initiatives ».

Un inventaire des biens matériels (appartenant soit à la Communauté de Communes ou à l'Office de tourisme Intercommunal, soit à l'association « Chalard Initiatives ») actuellement dans la Maison du Tourisme du Chalard est annexé à la présente convention.

Cet inventaire devra être modifié suite à tout ajout ou retrait de biens matériels.

Fait à Saint Yrieix, le 6 mars 2023

Le Président **de la Communauté de Communes** **du Pays de Saint-Yrieix**	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX (HAUTE-VIENNE)	**La Présidente,** **de l'association** **« Chalard Initiatives »**
D. BOISSERIE		**P. CHOUSSEAU**

Inventaire des biens matériels présents à la Maison du Tourisme du Chalard

Les mises à disposition sont des prêts qui resteront sur place, à la Maison du Tourisme du Chalard

Légende	
X	*prêté sur place*
occasionnel	*occasionnel et si disponible*
	non mis à disposition (sauf arrangement ponctuel)

Appartient à Chalard Initiatives

Bureau (étage)	Prêt de Chalard Initiatives à CDC / OTI
Téléviseur Schneider	occasionnel
Onduleur APC	X
Colonne PC LG	
Matériel son et lumière	
2 projecteurs Zett	
Lecteur DVD	occasionnel
Magnétoscope Schneider	occasionnel
Téléphone Silvercrest	X
Fax Sagem	X
Bureau d'angle + bloc tiroirs	
6 tables	3 tables en prêt
2 fauteuils à roulettes	1 fauteuil en prêt
2 armoires hautes	1 armoire en prêt
3 meubles bas	1 meuble bas en prêt
2 malettes outils	occasionnel
Porte manteau	X
Appareillage électrique	
Fournitures	
Cartes postales, brochures, ... Le Chalard	Possibilité de dépôt vente

Appartient à CDC et OTI

Bureau (étage)	Prêt de CDC / OTI à Chalard Initiatives
PC AMD (colonne + écran) - don du SI Le Chalard au 1/10	X
Imprimante Epson - don de C. Pluss	X
Photocopieuse Rex Rotary - don du SI Le Chalard	X

Espace accueil + toilettes + salle exposition	
Téléphone sans fil Silvercrest	X
80 chaises	occasionnel
Tables (7 grandes + 2 petites)	occasionnel
8 étagères	4 étagères en prêt
2 petites bibliothèques bois	
80 cadres photos + 1 cadre ardoise	
Projecteur video + ampli son + toile-écran	occasionnel
2 enceintes Sony	occasionnel
2 magnétoscopes (Grandin et Pioneer)	X
Ecran ordinateur + clavier+ imprimante (vétustes)	
Chaise châtaignier marque Kidiboo	
5 paravents	occasionnel
14 panneaux affichage	
Autre mobilier	occasionnel
Présentoirs cartes postales (5)	2 présentoirs en prêt
Accessoires ménage	X
2 panneaux exposition	occasionnel
2 tableaux (concours peintres)	
2 grands tableaux expo. (entrée)	1 tableau en prêt
2 grandes tables incurvées + 1 petite	1 table en prêt
1 réfrigérateur Brandt	X
Téléviseur Dual	X
1 grand creuset ancien	
2 grosses pierres édifice ancien	
1 scie ancienne	

Exposition sur l'or	
Voir inventaire détaillé	

Espace accueil + toilettes	
Sanitaires	X

Exposition sur l'or	
Néant	

Matériel prêté au SI / Chalard Initiatives	
Grand chaudron en fonte (extérieur SI)	
5 tables restaurant	
Grande table de ferme	
Vitrine table	X
Lecteur DVD Armand Kardon	
Rideaux, nappes, ...	X
Antenne TV + décodeur	
	occasionnel

Matériel prêté au SI / Chalard Initiatives
Néant

Ces dispositions de prêt sont liées à la mise à disposition de la Maison du Tourisme du Chalard à Chalard Initiatives par la Communauté de Communes et la Commune du Chalard.
En cas de changement, ces dispositions de prêt seront caduques. Chalard Initiatives localisera alors l'ensemble des biens lui appartenant, et en particulier son exposition sur l'or, dans son nouveau local.

Le Chalard, le 1er octobre 2014

Patricia CHOUSSEAU

CHALARD INITIATIVES
87500 LE CHALARD
Tél. 07 82 29 08 50

Inventaire des biens de l'exposition sur l'or

Propriété de Chalard Initiatives

Matériel

2 tréteaux en bois

3 maquettes des mines de Bourneix de l'émission " C'est pas Sorcier "

2 wagons dont un avec cuve

4 rails pour wagons

1 grand chaudron

1 moyen chaudron

6 vitrines en verre avec serrures

20 panneaux d'exposition en PVC

5 vitrines basses

1 table + 4 chaises plastique enfants

13 casques de chantiers (différentes couleurs)

2 malettes en bois et amiante

1 ancienne imprimante grise de marque " Hewlett Packard "

2 anciens registres des Mines

1 très grand bureau avec commandes des Mines

1 ancien téléphone blanc de marque " Modulo "

1 grande sacoche en cuir marron

1 grande raboteuse en bois

1 plaque d'anciennes actions des Mines de Chenil du 25 février 1916 n°1241 de 500 francs

1 maquette de la plus grosse pépite du monde

1lingo d'or factice de 1kg

1 échantillon de 5 petites pièces de Pyrite

1 boite de minerai broyé (15 gr d'or par tonne)

1 boite de minerai broyé à 150 microns

1 boite de concentré de minerai à 500gr

1 boite de charbon noix de coco

1 bocal en verre de minerai à l'entrée de flottation

1 bocal en verre de concentré après oyanuration

1 bocal en verre de charbon actif chargé

1 bocal en verre de charbon actif neuf

2 grandes batées d'orpaillage

1 petite batée d'orpaillage

1 ancienne lampe à pétrole

1 meule Gauloise (1300ans avant Jésus-Christ)

1 meule ancienne en granit (morceau) - en prêt

1 viseur à mine

1 ancien microscope

1 caisse en bois

1 urne funéraire de l'Âge de Bronze (1300 ans av JC)

1 viseur à mine

1 ancien microscope

1 caisse en bois

Pierres

1 granit rose

1 micaschiste à grenats

1 amphibolite

1 granit à biotite

1 gneiss à biotite

1 pegmatite

1 gneiss recoupé par pegmatite

1 fillonnet de quartz recoupant un gneiss

1 fillonnet de quartz recoupant un gneiss altéré

1 carbonate rose recoupant un gneiss minéralisé

1 veine de quartz gris aurifère et quartz blanc stérile

1 amphibolite altérée

1 gneiss altéré

1 arsenopyrite

1 gneiss à biotite

1 quartz aurifère

1 fluorine

1 couronne de sondage

Stock animations -repas (boissons, consommables, ...)

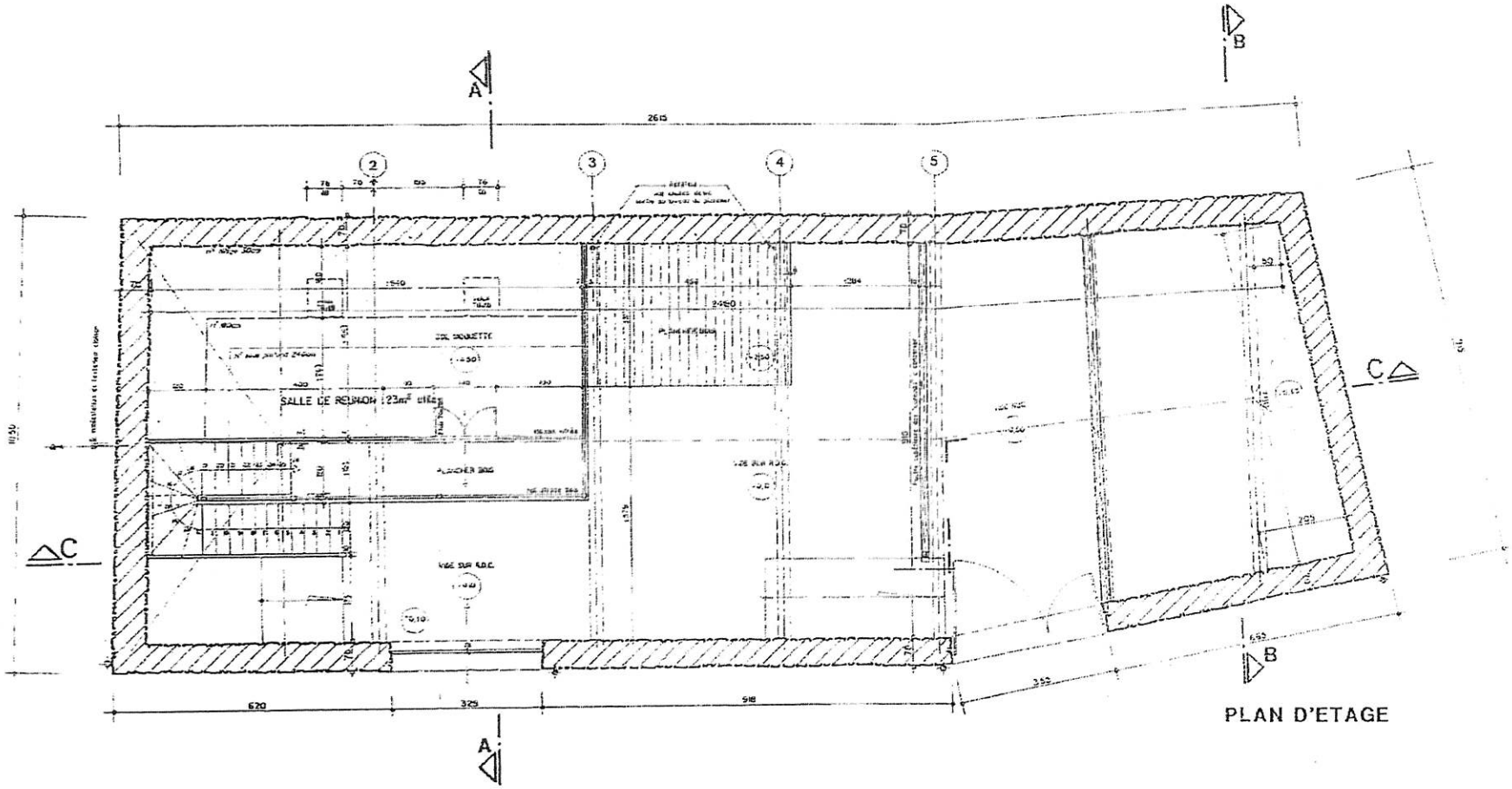

PLAN D'ETAGE